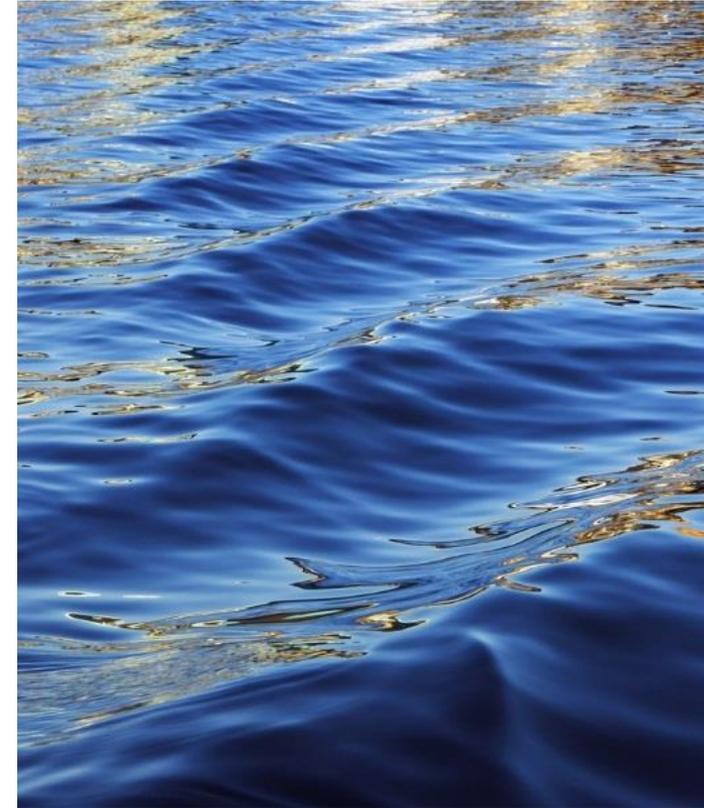


Mars 2025

Synthèse – Rapport d'orientation budgétaire

Service Collecte et Tri sélectif





- Evolution du tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) à contre-courant des territoires comparables,
- Diminution du taux ainsi que la qualité du tri,
- Rappel du droit de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la mise en place d'un Programme Local des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne recouvre pas la totalité du budget du service, (seulement 81 %, issu de la matrice des coûts 2023),



Janvier Février Mars Avril Mail Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre

Redevance
Spéciale

Avril
Délibération
Instauration RS

Juin
Délibérations
- Adoption tarif RS flux
OMR



Octobre
Délibération
Demande financement
ADEME/OEC Acquisition
logiciel déchets

Décembre
Avis favorable
Règlement de la RS :
- Seuil
assujettissement
- Articulation TEOM-
RS

Coût: 11 310 € avec Financement respectif de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 25 %

Règlement de
collecte



Coût: 6 350 €

Juillet
Réunion de
cadrage technique

Septembre
Réunions de
travail

Octobre-Novembre
Réunions de travail
Finalisation du
règlement

Décembre
Avis favorable du
règlement de collecte
avec limite du service
public des déchets
(seuil max litrage
OMR collecté)

Etude
d'optimisation

Janvier
Présentation
des 3 scenarii

Mars
Présentation
détaillée des 2
scenarii retenus

Mai
Choix du
scénario

Juin
Délibérations
- Choix scénario
optimisation collecte

Septembre
Réception du plan d'actions
du scénario choisi



Coût: 47 355 € avec Financement respectif de l'ADEME et de l'OEC à hauteur de 25 %

PLPDMA



Coût: 16 900 €

Mai
Réunion
de
cadrage

Juin 2024 :
Délibération de la CCMG
pour la constitution de la
CCES

Septembre
Ateliers les 23 et 24 septembre
en concertation avec différents
acteurs du territoire

Novembre
Présentation
des fiches
actions pour
avis à la
CCES

Décembre
Consultation
publique sur le
site de la CCMG et
en relais dans les
mairies



- Conclusion de l'expérimentation de la collecte en Porte-à-Porte Biodéchets
- Amélioration de la répartition du tri sur le territoire en augmentant les points de tri
- Participation à des évènements avec la mise en place du tri et de la sensibilisation auprès des usagers
- Sensibilisation auprès des scolaires dans les différentes écoles du territoire
 - Distribution de composteurs individuels (3 479 depuis 2009)
 - 3 composteurs partagés installés (10 au total)
 - Aide à la mise en place du tri dans les entreprises





Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Aout

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Redevance
Spéciale

Janvier à février

Acquisition du logiciel
Création des supports de communication :
- Guide pratique RS + flyers

Février à mai

Logiciel :
- Paramétrage
- Intégration des données
- Prise en main et Formation

Mars à juin

Campagne de communication :
- Réception des supports de communication
- Rubrique dédiée site internet CCMG
- Mailing/ Presse
- Tenue de permanences en mairie

Juillet

Prise en compte des redevables pour émission des factures en novembre

Collecte des données des professionnels / Constitution du fichier de redevables/Livraison de bacs aux professionnels suivant les besoins

Coût:

- 220 000 € Acquisition de conteneurs
- 20 000 € de sacs 130 L compostables pour les professionnels,
- 33 810 € (Logiciel et communication)
- 19 731 € Achat d'un véhicule pour le Chargé de mission

Financement:

- ADEME et OEC (60 % sur Logiciel et Communication)
- Dotations quinquennales

Règlement
de collecte

Prise de l'arrêté par le Président

Communication du règlement de collecte aux prestataires et au Syndic de copropriété

Coût

24 600 € Achat d'un véhicule pour le responsable de collecte

Financement

Dotation quinquennales CDC

Etude
d'optimisation

Mars à juillet

Consultation des Mairies pour la mise en place de nouveaux Points d'Apport Volontaire sur le territoire

Avril à août

Lancement d'un marché pour acquérir le matériel nécessaire à la mise en place du scénario choisi

Financement:

Possibilité par des Appels à Projets (AAP) de CITEO et par le Fonds Verts (part à déterminer)

Coût:

- 250 000 € pour 80 bornes aériennes
- 40 000 € pour 20 abris bacs biodéchets
- 1 040 pour des 20 bacs biodéchets
- 6 300 € Acquisition de sacs compostables
- 7 560 € Fixe-bac pour les villages

PLPDMA

Enquête publique

Vide-dressing

Adoption du PLPDMA au Conseil communautaire

Actions de sensibilisation et de prévention dans des manifestations et évènements

Financement:

Possibilité par le Fonds Verts (part à déterminer)
Dotations quinquennales CDC

Coût:

- 89 000 € Acquisition de 15 composteurs partagés
- 14 000 € de 100 composteurs individuels,
- 13 420 Actions du PLPDMA,
- 2 500 € Flyers pour la communication,
- 1 500 € de kit compostage pour les composteurs partagés
- 30 000 € Acquisition de 5 000 bio-seaux
- 24 600 € Achat d'un véhicule pour le Chargé de Prévention)



Actions	2025 Montant HT	Co-financeurs
Redevance Spéciale	293 541 € Dont 33 810 € pour Logiciel et Communication	ADEME et OEC (60% sur Logiciel et Communication) et dotations quinquennales CDC 13 300 € pour le véhicule
Règlement de collecte Redevance spéciale??	24 600 € Achat d'un véhicule pour le responsable de collecte	dotations quinquennales CDC 13 300 € pour le véhicule
Etude d'optimisation	304 900 €	Possibilité par des Appels à Projet de CITEO et de Fonds verts (50 à 70%)
PLPDMA	175 020 €	Dotations quinquennales CDC pour le véhicule (13 300 €) OEC (10 % à envisager) Fonds Vert (70%)
Achat du matériel pour l'atelier	7 000 €	
Acquisition de matériels de bureau et informatique pour les nouveaux locaux	11 500 €	
Achats de véhicules BOM et encombrants	370 000 €	Dotations quinquennales CDC Ou DETR (jusqu'à 60 %)
Total	1 186 561 €	

Service de Gestion des milieux et des risques naturels



La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

➤ Phase 2 : fin 2023-2024

Installation de 4 cuves de 30 m³ sur les communes de Campitello, Monte, Olmo et Lucciana

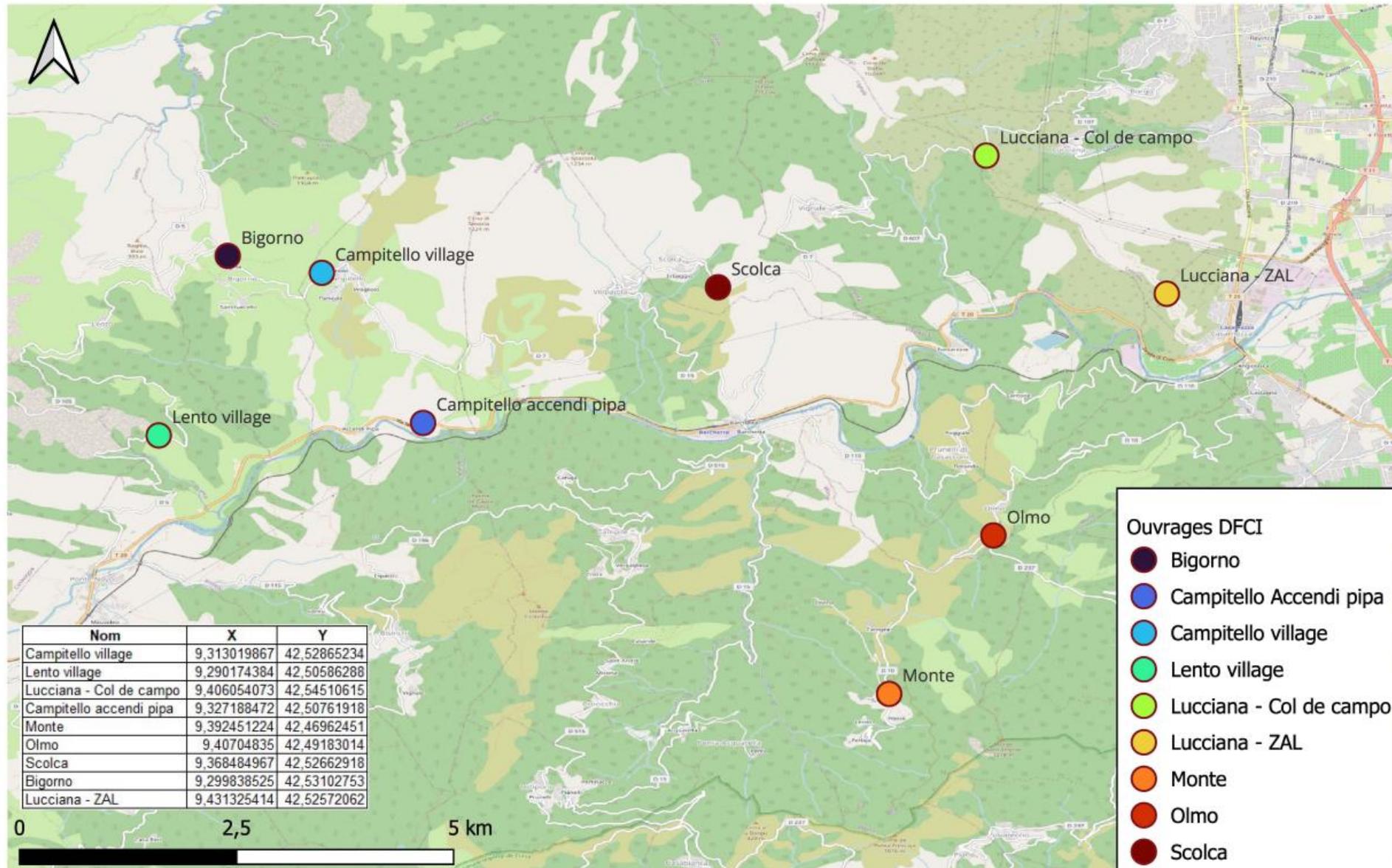
Coût total de la phase 2
95 640 € HT soit 114 768 € TTC

Plan de financement phase 2

Organisme	Part	Montant
Etat	90%	86 076 € HT
CC Marana Golo	10%	9 564 € HT
TOTAL	100%	95 640 € HT



Localisation des ouvrages DFCI



Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau de Marana Golo (rétrospective 2024)



Afin de pouvoir mettre en œuvre le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau sur le territoire de la CCMG, il est nécessaire d'établir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui va permettre à la CCMG d'intervenir sur des terrains privés dans le cadre de l'intérêt général.

Lors de la commission GeMAPI du 16 décembre 2024 le bureau d'études Agil'eau a présenté le PPRE et le projet de DIG, les remarques des membres présents ont été prises en compte et intégrées aux documents pour mise à jour.

Subventions obtenues :
 40% Collectivité de Corse
 40% Agence de l'Eau

Dépenses 2024		
Solde étude GeMAPI (PPRE)	31 675 € HT	36 090 € TTC
Rédaction DIG (facture 1)	9 120 € HT	10 944 € TTC
TOTAL	40 795 € HT	47 034 € TTC

Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau de Marana Golo (prévisions 2025)



La cartographie des secteurs concernés par la DIG sera mise à jour à la suite des observations de la commission GeMAPI du 16 décembre 2024. Le dossier sera ensuite déposé pour instruction auprès des services de l'Etat début avril. Le délai d'instruction est de 4 à 6 mois. Pendant ce temps les services de la CCMG établiront les secteurs d'intervention du PPRE pour 2025, les interventions sur les cours d'eau devraient débuter vers septembre octobre, dès réception de l'arrêté préfectoral instituant la DIG.

Subventions possibles pour la partie investissement :
Jusqu'à 80% Agence de l'Eau

Prévisions des dépenses 2025		
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau (partie investissement)	203 500 € HT	244 200 € TTC
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau (partie fonctionnement)	237 400 € HT	284 880 € TTC
TOTAL	440 900 € HT	529 080 € TTC

Le projet de protection du lotissement l'Umbrione à Borgo (rétrospective 2024)



Le 2 avril 2024 notification du marché SEGED pré-diagnostic écologique pour un montant de 9 006 € TTC.

Durant l'année 2024, la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée, elle s'est avérée infructueuse à 2 reprises.

Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase DIA a été lancée fin d'année 2024 pour remise des offres au 31 janvier 2025.

Subvention obtenue :
80% Fonds vert (Etat)

Dépenses 2024		
AMO Umbrione	17 500€ HT	21 000 € TTC
Pré-diagnostic écologique	6 945 € HT	8 334 € TTC
TOTAL	24 445 € HT	29 334 € TTC

Le projet de protection du lotissement l'Umbrione à Borgo (prévisions 2025)

Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase DIA a été lancée fin d'année 2024 pour remise des offres au 31 janvier 2025. L'analyse des offres a été effectuée et le marché devrait être prochainement signé. L'opération de maîtrise d'œuvre devrait démarrer début avril 2025.

Dépenses prévisionnelles 2025		
AMO Umbrione	47 112,50 € HT	56 535 € TTC
Maîtrise d'œuvre Umbrione	59 900 € HT	71 880 € TTC
Autres études complémentaires	6 000 € HT	7 200 € TTC
TOTAL	24 445 € HT	29 334 € TTC



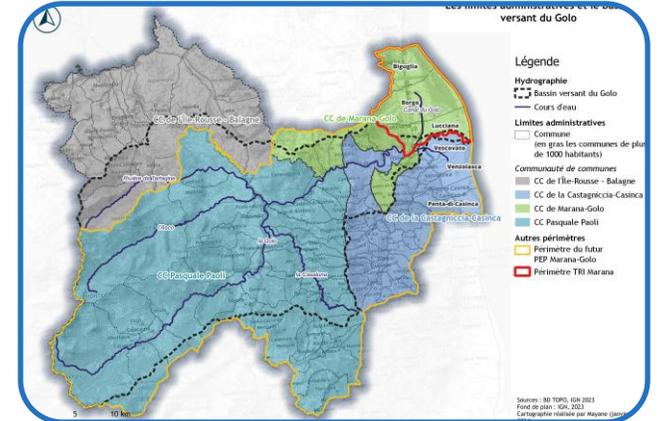
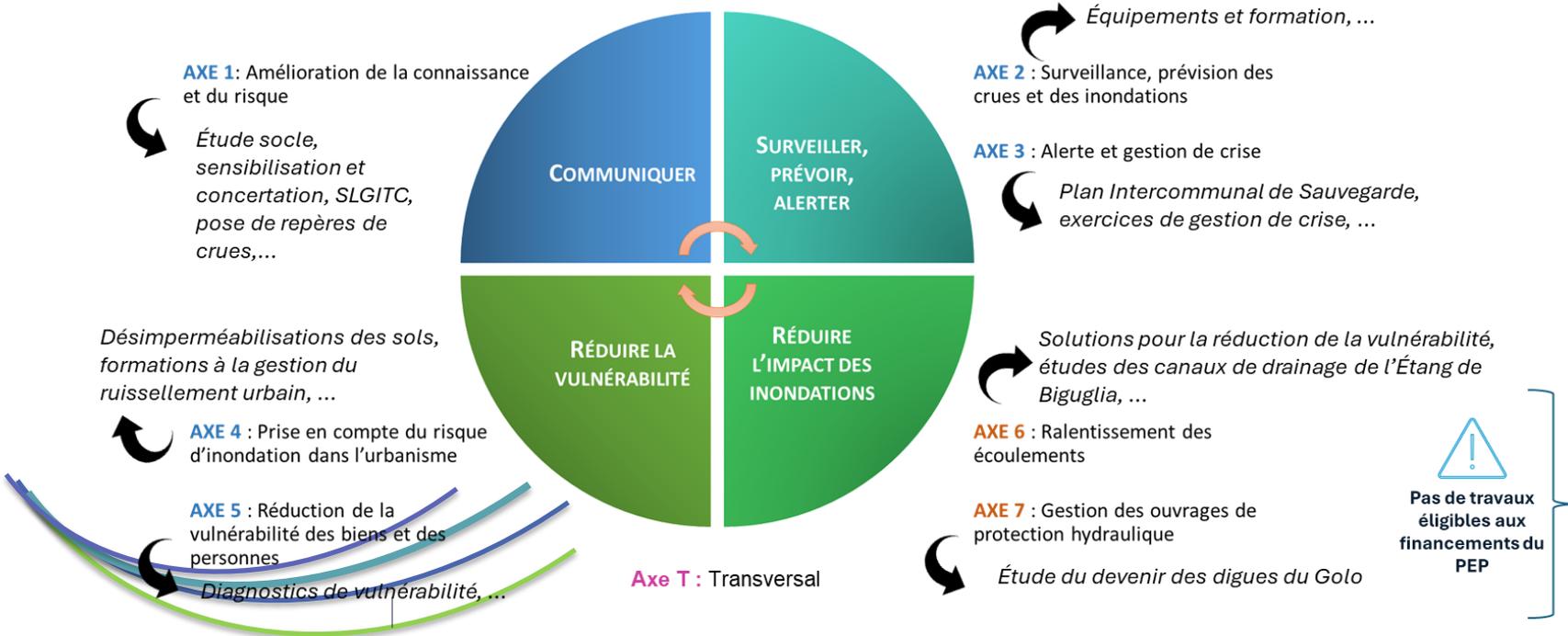
Présentation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Marana Golo (PAPI)

Dispositif de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Programme d'Études
Préalables ≤ 2 ans

Plan d'actions PAPI ≤ 6 ans

Étape 1 : le Programme d'Études Préalables (PEP)
-> 8 axes



PEP PAPI Marana Golo

Un total de **32 actions** réparties en **8 axes** :

10 études -> diagnostics, données nécessaires à l'élaboration du programme d'actions

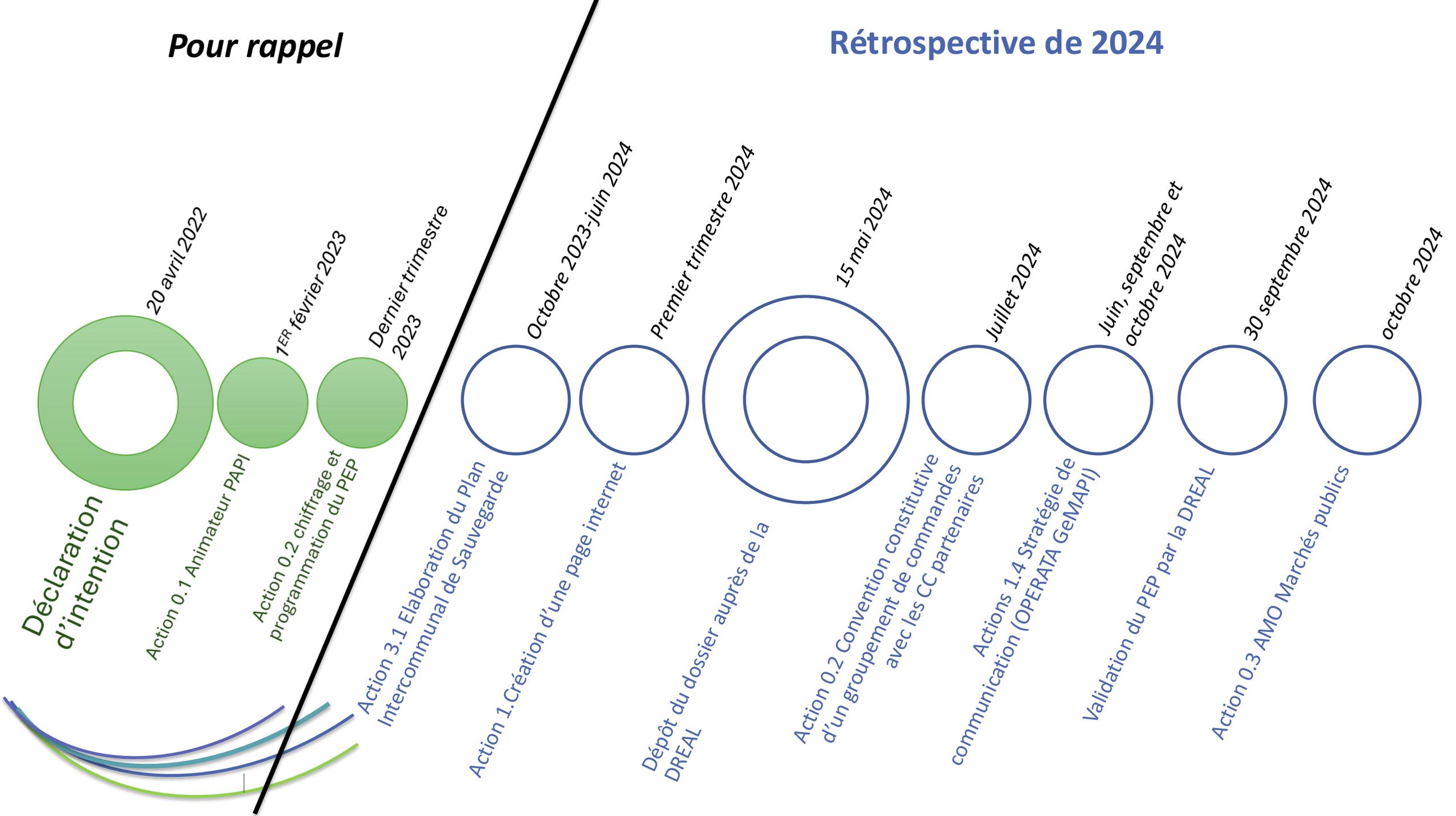
22 actions -> animation, concertation, communication, PICS, exercices de gestion de crise ...

Des études et actions en partenariat avec les CC Castagniccia Casinca et Pasquale Paoli

1 étude en partenariat avec la CC Castagniccia Casinca

Pour rappel

Rétrospective de 2024



Déclaration d'intention

20 avril 2022
Action 0.1 Animateur PAPI

1^{ER} février 2023
Action 0.2 chiffrage et programmation du PEP

Dernier trimestre 2023
Action 3.1 Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde

Octobre 2023-juin 2024
Action 1. Création d'une page internet

Premier trimestre 2024
Dépôt du dossier auprès de la DREAL

15 mai 2024
Action 0.2 Convention constitutive d'un groupement de commandes avec les CC partenaires

Juillet 2024
Actions 1.4 Stratégie de communication (OPERATA GeMAPI)

Juin, septembre et octobre 2024
Validation du PEP par la DREAL

30 septembre 2024
Action 0.3 AMO Marchés publics

octobre 2024

Programmation des actions 2025

janvier 2025 à septembre 2025



1 Appel d'offres : marché public unique de Mars 2025 à septembre 2026



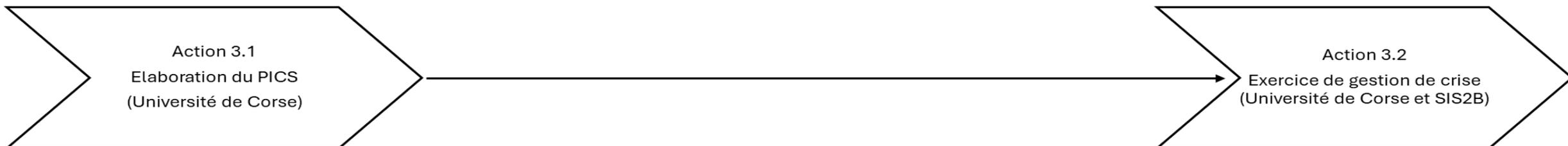
janvier/juin 2025



Dernier trimestre 2025



janvier/ décembre 2025



avril/mai 2025



septembre/ décembre 2025



Cadrage budgétaire des actions de 2025 - PEP PAPI Marana Golo

- Les Recettes (HT) correspondent aux subventions :
 - **Fonds de Préventions des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)**, 47 %, du montant prévisionnel total :
 - attribués par la validation du PEP PAPI Marana Golo par la DREAL, arrêté en attente,
 - **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, 21% du montant prévisionnel total :
 - 21%, demande pour l'opération effectuée et en cours d'instruction, lettre d'intention et d'engagement de l'Office de l'Environnement de la Corse jointes au dossier de validation du PEP PAPI Marana Golo.
 - **Fonds Vert, 5% :**
 - Une demande attribuée par arrêté,
 - Une demande avec une réponse favorable mais en attente d'attribution par arrêté.
- Les Recettes (TTC) correspondent à la participation à la part d'autofinancement des CC partenaires (Pasquale Paoli et Castagniccia Casinca), 4 % du montant prévisionnel total :
 - convention de groupement de commandes.

Autofinancement prévisionnel sur la totalité de l'opération: 22%, soit 281 208 € HT, **331 259 € TTC**

Fonctionnement 2025

Dépenses HT	122 056 €
TOTAL des dépenses TTC	141 367,2 €
Recettes HT	49 698,16 €
Recettes TTC	7 974,80 €
TOTAL des recettes	57 672,96 €

Autofinancement 2025 **83 694,24 €**

Investissement 2025

Dépenses HT	565 341,00 €
TOTAL des dépenses TTC	677 399,20 €
Recettes HT	243 946,32 €
Recettes TTC	28 642,14 €
TOTAL des recettes	272 588,46 €

Autofinancement 2025 **404 810,74 €**

